

Modalités d'adhésion et de fonctionnement du « Club Tourisme »

Préambule :

Valence Romans Tourisme fédère un réseau de socio-professionnels autour d'actions valorisant les atouts de la destination et la qualité de l'accueil touristique.

Dans ce cadre, nous proposons des formations, des services, des actions partagées, des évènements de réseau et des sessions d'information.

Être membre du « Club Tourisme » démontre votre engagement pour la qualité des services proposés à vos clients et/ou visiteurs.

Objet des conditions générales :

Les présentes conditions définissent les modalités d'adhésion au « Club Tourisme » de Valence Romans Tourisme, **reconductible tacitement** pour les années suivantes.

En souscrivant à ce partenariat, vous devenez membre du « Club Tourisme » et bénéficiez des avantages décrits sur la page « Plan d'action ». Les éléments de ce plan d'action sont amenés à évoluer chaque année.

Conditions d'Adhésion au « Club Tourisme » :

Pour devenir membre du *Club Tourisme* de Valence Romans Tourisme, le prestataire doit avoir son siège social dans l'une des 54 communes de la destination. Les structures ou sociétés liées à l'activité touristique (prestataire du tourisme) de Valence Romans Agglomération peuvent souscrire, sous réserve d'être répertoriées dans les catégories suivantes (base de données *Apidae*) : « hébergements », « activités de loisirs et lieux de visite », « restaurants », « producteurs », « artisans », « commerce et services », « équipements et organismes publics ».

Un prestataire dont le siège est hors des limites administratives de Valence Romans Agglomération peut également adhérer à condition d'avoir l'accord de l'Office de Tourisme de son territoire et d'être une structure de loisirs ou un lieu de visite en cohérence avec la destination Valence-Romans. Si l'activité ne correspond pas à ces catégories, une adhésion peut être envisagée si elle n'est pas directement concurrentielle avec celles de l'agglomération ou si elle vient avantageusement compléter ou s'intégrer dans l'offre territoriale.

Valence Romans Tourisme peut être amené à librement refuser le statut de membre du « Club Tourisme » sans besoin de justifier sa décision.

Conditions Générales :

Pour souscrire, vous devez retourner le bon de commande complété et signé, par email à coordination@valenceromanstourisme.com ou par courrier postal à l'adresse de notre siège social.

Chaque partenaire peut mettre à jour ses informations sur la base de données *Apidae* et demander un accès à l'extranet pour gérer ses fiches tout au long de l'année.

La promotion de votre offre par Valence Romans Tourisme est valorisée en fonction de nos critères de qualité et de nos stratégies de promotion touristique. Aucun partenaire ne peut contester ces choix de mise en valeur sur nos supports web, papier ou lors de conseils personnalisés donnés à l'accueil des Offices de Tourisme.

En devenant membre du Club Tourisme, vous autorisez la diffusion de votre nom et de vos coordonnées aux autres membres du Club Tourisme.

Coûts :

Les tarifs indiqués dans le **Bon de commande** sont exprimés en euros hors taxes, avec une TVA de 20%.

Les tarifs sont annuels et seront communiqués chaque année en octobre/novembre pour l'année suivante, notamment lors de la Journée Partenaires et à minima par email aux adresses fournies dans les bons de commande.

Les créations d'activités (nouvelle société) bénéficient d'une remise de 15 % pour une adhésion en cours d'année (sauf premier trimestre). Votre souscription entraîne une facturation annuelle au premier trimestre de l'année.

Multi-Activités :

Une entité juridique avec au moins deux activités distinctes bénéficie d'une réduction de 50% sur sa seconde fiche Apidae.

La fiche bénéficiant de cette remise sera celle présentant le moindre coût.

Dans le cas où il y aurait une multitude de fiches Apidae appartenant à la même entité juridique, la troisième fiche et les suivantes bénéficient de 75% de remise.

Si un groupe détient un ensemble d'établissement avec des directions distinctes, chaque partenariat est conclu à 50% du prix dans la mesure où au moins deux établissements adhèrent au partenariat.

Durée du partenariat :

Le partenariat est valable pour 12 mois, du 1er janvier au 31 décembre, reconductible tacitement jusqu'à résiliation par le partenaire, ou si l'une ou l'autre des parties décident d'y mettre un terme.

Droit de rétractation :

Vous pouvez annuler votre adhésion dans les 7 jours calendaires suivant la souscription (la date du Bon de commande faisant foi). Par email ou par courrier postal à destination de notre office situé au 11 boulevard Bancel à Valence.

Droit de résiliation :

La résiliation est possible chaque année jusqu'au 1er décembre sur simple e-mail à coordination@valenceromanstourisme.com

Pour une résiliation effective l'année suivante.

Aucun remboursement ou contestation de facture n'est possible une fois l'année commencée ou passé le délai de rétractation.

MENTIONS LÉGALES

Responsabilité :

Valence Romans Tourisme met tout en œuvre pour assurer la mise à jour des informations fournies. Toutefois, nous ne pouvons garantir l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations diffusées sur nos outils lorsque les informations ne nous ont pas été transmises et que la réception de ces informations n'a pas été confirmée par nos services. En conséquence, l'utilisation des informations et contenus disponibles sur nos outils se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Propriété intellectuelle :

Les contenus de nos outils de communication (notamment les textes, images, vidéos, logos, etc.) sont protégés par le droit d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission ou dénaturation, totale ou partielle, du site ou de son contenu, par quelque procédé que ce soit, et sur quelque support que ce soit, est interdite.

Protection des données personnelles :

Conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les informations collectées sont nécessaires au traitement de votre demande et sont destinées à Valence Romans Tourisme, responsable du traitement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, ainsi que du droit de vous opposer ou de limiter leur traitement. Vous pouvez exercer ces droits en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : administration@valenceromanstourisme.com ou communication@valenceromanstourisme.com.

Litiges :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige relatif à leur interprétation, leur exécution ou leur validité, les parties conviennent de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire. À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents de Romans-sur-Isère.

Modification des CGV :

Valence Romans Tourisme se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente.

Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la souscription au partenariat.

Contact :

Pour toute question concernant les présentes conditions générales de vente, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : coordination@valenceromanstourisme.com

Accroître votre notoriété

- Possibilité d'ajouter plusieurs médias (photos et vidéo) et un descriptif long sur notre site web ;
- Possibilité de réserver directement sur notre site web pour les établissements utilisant les outils « open system » ;
- Remonter dans les premières positions de notre site web sur les pages relatives à votre activité (sauf hors-territoire) ;
- Coparticipation possible à des événements commerciaux (salons professionnels, workshops, ... sur sollicitation de nos services) ;
- Valorisation de votre structure lors des actions particulières de communication/presse (accueil de presse, médias) ;
- Priorisation du conseil lors de nos requêtes en vis à vis ;
- Diffusion de vos flyers à caractère événementiel (sauf Hors-Territoire) ;
- Visites sur vos lieux d'activité pour vous conseiller dans l'obtention de label ou de classement ;
- Participation au jeu concours « la Cartoon'ette » (sous réserve de réalisation) ;
- Participation au concours photos.

Être mieux informé et bénéficier de formation

- Accession aux cafés tourisme organisés par Valence Romans Tourisme ;
- Informations sur les webinaires accessibles aux professionnels du tourisme ;
- Accès aux études et enquêtes menées par les observatoires, recensées et jugées pertinentes pour votre activité ;
- Suivi de votre e-réputation via l'outil « Fairguest » (sur demande expresse) ;
- Accès à vos statistiques de fréquentation sur notre site web.

Profiter d'avantage commerciaux

- Primauté d'accession aux offres de la régie publicitaire de Valence Romans Tourisme ;
- 15% sur l'ensemble des produits de notre Régie publicitaire ;
- 10% de remise sur le prix des stands des événements organisés par Valence Romans Tourisme ;
- Prise en charge de 3 mois d'adhésion par an à l'outil « Roadbook » ;
- Prise en charge de 50€ sur l'adhésion au label « Accueil Vélo » ;
- Prise en charge de la première année de votre abonnement « Fairguest » (aux conditions VRT) ;
- Possibilité de prise en charge partielle du prix d'adhésion aux solutions Open Pro /Open System.

Développer votre réseau

- Invitation aux Rencontres du « Club Tourisme » ;
- Mise en ligne de vos coordonnées et d'un descriptif de présentation sur l'espace professionnel ;
- Mise à disposition du Kit de Communication Partenaire (sticker et support digitaux).